



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 2023/030

SALLE DES VIGNES
Dossier ERP
Fournisseur : Laurence RAUX

Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n°2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, notamment en matière de la commande publique,

Vu la nécessité de constituer un dossier ERP pour la salle des Vignes récemment acquise par la commune,

Vu la proposition commerciale établie par Laurence RAUX (le Fournisseur) pour l'établissement du dossier ERP. A savoir :

- Phase 1 : Diagnostique du bâtiment
- Phase 2 : Projet
- Phase 2 : Dossier ERP

Considérant qu'il est nécessaire et obligatoire d'avoir un dossier ERP permettant de recevoir du public dans les locaux du bâtiment.

DÉCIDE

Article 1 :

Est autorisée la signature du devis réf 2023.10 avec :
Laurence RAUX, chez Dumaine - 17130 ROUFFIGNAC
Montant de la prestation : 2.450,00 € HT soit 2.940,00 € TTC
Crédits inscrits à l'article 2313 du budget primitif 2023 de la commune

Article 2 :

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de Blaye pour contrôle de légalité, et au comptable du SGC de St André de Cubzac. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture le

Publié ou notifié le

10/5/2023

11/5/2023

A St Ciers-sur-Gironde, le 05/05/2023

le Maire ,

Pierre CARITAN.

Accusé de réception en préfecture
033-213303894-20230505-DM2023-030-AR
Date de réception préfecture : 10/05/2023

MAIRIE DE SAINT CIERS SUR GIRONDE
32 avenue de la république
33 820 SAINT CIERS SUR GIRONDE

ROUFFIGNAC, le 24 Février 2023

Objet : proposition d'honoraires

Réf : 2023.10

ETABLISSEMENT DOSSIER AT POUR ERP

Monsieur Le Maire,

Pour faire suite à votre demande et à la visite du 16/02/2023 sur place pour le projet du bâtiment communal (*ancien locaux EDF*), vous trouverez ci-après la mission proposée et les honoraires correspondants.

La mission proposée se décompose selon les étapes suivantes :

PHASE 1 : EDL/DIAG

- Déplacement sur site : Reportage photographique - Relevé de l'ensemble du bâtiment existant suivant plan remis
 - Mise au propre du relevé (Plan coupe façades)
- Cette première phase sert de base, de fondation pour le travail de transformation.

PHASE 2 : Projet

- Recherche d'une solution d'ensemble du programme

PHASE 3 : DOSSIER ERP

- Ajustement des plans projetés sur la solution retenue.
- Établissement du dossier d'Autorisation de Travaux (AT) pour aménager ou de modifier un établissement recevant du public:
 - *L'imprimé CERFA relatif à la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP.*
 - *Un plan de situation à l'échelle.*
 - *Le plan de masse à l'échelle côté dans les 3 dimensions et pour chaque niveau de l'établissement.*
 - *Le plan de coupe et de niveaux.*
 - *Un plan des façades.*
 - *La notice de sécurité.*
 - *La notice d'accessibilité.*
 - *Les demandes éventuelles de dérogation avec une fiche explicative.*
 - *Pour les bâtiments existants, il faut nécessairement joindre un plan avant travaux*
 - ...

La rémunération forfaitaire proposée s'élève à 2 450,00 € HT soit 2 940,00 € TTC. 20%

Sarl Laurence Raux Architecte - Chez Dumaine - 17 130 ROUFFIGNAC

Tél 05 46 49 20 59 - 06 71 22 92 02 Mail : laurence.raux@orange.fr
Sarl au capital de 60 000,00€ - N° TVA FR 16 833937196 - N° SIRET 833 937 196 300 300
RCS de Saintes - Code APE 7111Z - N° Ordre des Architectes 519582

Date de réception en préfecture : 10/05/2023
Date de réception préfecture : 10/05/2023

Espérant retenir votre attention et restant à votre entière disposition, pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Fait en deux exemplaires, à Rouffignac

le 24/02/2023

Signature de l'architecte


SARL Laurence Raux Architecte
Chez Dumaine - 17130 ROUFFIGNAC
05 46 49 20 59 - 06 71 22 92 02
laurence.raux@orange.fr
SIRET 833 937 195 00016 - APE 7111Z

Accepté le

Signature du maître d'ouvrage

Lu & approuvé



INFORMATION IMPORTANTE

TA = TAXE D'AMENAGEMENT : Tout projet de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments, d'aménagement et installation de toute nature est soumis au versement de la taxe d'aménagement comprenant une part départementale et/ou une part communale. Elle s'applique également aux changements de destination des locaux agricoles. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

RAP = REDEVANCE ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVE : Une personne publique ou privée qui prévoit de faire des travaux touchant le sous-sol doit verser une redevance d'archéologie préventive (RAP) destinée à financer les diagnostics archéologiques. Le versement de cette redevance et son calcul dépendent de la nature des travaux.

Taxe variable suivant la localisation du projet : pour tous renseignements se rapprocher de la mairie correspondante

Sarl Laurence Raux Architecte - Chez Dumaine - 17 130 ROUFFIGNAC

Tél 05 46 49 20 59 - 06 71 22 92 02 Mail : laurence.raux@orange.fr
Sarl au capital de 60 000,00€ - N° TVA FR 16 833937196 - N° SIRET 833 937 195 00016
RCS de Saintes - Code APE 7111Z - N° Ordre des Architectes 519582

Date de réception en préfecture : 10/05/2023
Date de réception préfecture : 10/05/2023